

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 25 mars 2015.

Présents : Mesdames DE RANCE, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER & NAVARRO.

Excusés : Madame CELARIES et Monsieur VICENTE qui donne pouvoir à Monsieur FERRARO.

Secrétaire de séance : Madame TOMA a été élue à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 24 février 2015.

A) Vote du Compte Administratif 2014

Le compte administratif 2014, présenté lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2015, a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, le Maire n'ayant pas pris part au vote, conformément à la réglementation.

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, certifié conforme à comptabilité administrative tenue par le Maire, a aussi été approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

B) Examen et vote du budget communal 2014

Le projet de budget primitif 2015 présenté par le Maire a été approuvé à l'unanimité.

Le budget 2015 s'appuie sur les excédents constatés à la fin de l'exercice 2014 mais, afin de préserver l'équilibre budgétaire et en regard de la baisse des dotations versées par l'Etat (contribution de la collectivité au Redressement des Comptes Publics), un plan d'économie a été mis en place : réduction des crédits affectés au fleurissement du village et à l'entretien des voies publiques, diminution des indemnités versées aux élus, diminution des subventions versées aux associations. Dans tous les cas, l'exécution de ce budget se fera en recherchant la solution la plus économique possible : pas de remplacement du personnel en cas d'absence de courte durée, etc. La question de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit sera étudiée prochainement avec le comité consultatif. Une réflexion sur les tarifs de l'école (garderie, cantine), son fonctionnement, ses dotations sera engagée avec les autres communes du RPI puis avec l'ensemble du personnel (enseignantes, personnels communaux), parents d'élèves...

Concernant la section de fonctionnement : le total des recettes est de 693 027.94 € (y compris le report de l'excédent constaté à la fin de l'année 2014 qui s'élève à 308 758.94 €) ; ces recettes viendront financer les dépenses de fonctionnement prévues (459 415.00 € dont une provision de 60 000 € dégagée au profit des exercices ultérieurs) et la plupart des dépenses d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2015 seront le financement des travaux de voirie de la rue de la Fontaine et l'aménagement d'un nouveau secrétariat pour la mairie. Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour financer les travaux d'investissement prévus.

Dans la cadre de l'examen de ce projet de budget, le conseil municipal a :

- 1) décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'association pour le prolongement de la ligne B du métro (coût annuel : 30 €),
- 2) décidé, à l'unanimité, qu'une indemnité de gardiennage de l'église de 115 € serait versée, comme durant les années passées, au curé de la paroisse,
- 3) fixé, à l'unanimité, comme suit, les indemnités du Maire et des adjoints, à compter du 1^{er} mai 2015 :

- Maire : 13.04 % de l'IB 1015 par mois (net mensuel : 442.96 €) soit une baisse de 11.5 % (-57.43 € par mois),

- Adjoints sans distinction de rang : 5.06 % de l'IB 1015 par mois (net mensuel : 171.88 €) soit une baisse de 11.5 % (-22.43 € par mois),

l'objectif étant que le total des indemnités versées en 2015 soit inférieur de 10 % au total des indemnités versées en 2014,

- 4) décidé, à l'unanimité, qu'une subvention de 2500 € serait versée au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'ISSUS,

5) fixé, comme suit, le montant des subventions versées aux associations soutenues par la commune (les conseillers municipaux qui sont membres du bureau des associations concernées n'ont pas pris part au vote sur ce point). Il est précisé qu'avant ce vote, les documents remis par les associations sollicitant des subventions ont été examinés. Le conseil municipal a regretté le peu d'indications de certains dossiers (Comité des Fêtes, Mets les Watts), voir l'absence de dossier (La Petite Boule). Il est à noter, enfin, que la subvention au Comité des Fêtes est minorée par rapport à l'année dernière pour compenser : 1) les frais d'acquisition par la commune, à la demande du Comité des Fêtes, d'un frigo, d'une machine à glaçons et d'une friteuse, 2) les frais de nettoyage de la salle des fêtes, après la fête.

ACCA d'ISSUS	216 €	Coopérative scolaire	2450 €
Association Parents du C. Guilhem	108 €	ASCLI	350 €
Assoc. Sport. Collège Le Vernet	100 €	Mets les Watts	350 €
Comité des Fêtes d'ISSUS	4000 €	Petite Boule d'ISSUS	350 €

- 6) fixé, à l'unanimité, comme suit, les taux d'imposition pour l'année 2015 :

- taxe d'habitation : 10.85 % (au lieu de 10.64 % en 2014)

- taxe foncière (bâti) : 15.72 % (au lieu de 15.41 % en 2014)

- taxe foncière (non bâti) : 34.76 % (au lieu de 34.08 % en 2014).

C) Modification de l'attribution de compensation

Monsieur le Maire rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

Calcul des AC 2015 :

Monsieur le Maire expose que les AC présentées ci-dessous correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés 1) le coût des services communs constaté en 2014 (ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auzeville, Castanet-Tolosan, Baziège, Deyme, Labège, Lauzerville, Mervilla, Montlaur, Péchabou, Pechbusque, Vieille-Toulouse,

Vigoulet-Auzil), 2) la régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres, déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance, 3) la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire indique que le calcul de la part investissement de la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire, lorsque le choix de la commune porte sur un financement par emprunt, voit ses conditions modifiées : au regard, de l'évolution du coût de la dette, le taux appliqué passe de 4% sur 15 ans à 2% sur 15 ans pour les emprunts à partir de 2015.

COMMUNES	Calcul AC 2015				
	Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect "SIVOS"	Retenue voirie 2015*	AC 2015
Aureville	21 955		224	10 248	11 483
Auzeville	381 149	89 086	1 171	81 129	209 763
Auzielle	328 159		462	49 254	278 443
Ayguesvives	380 595		14 136	72 371	294 088
Baziège	193 959	47 399	19 770	128 470	-1 680
Belbéraud	70 405		7 436	83 167	-20 198
Belbèze	6 968		600	6 244	124
Castanet	1 885 576	141 274	1 954	230 575	1 511 773
Clermont	22 463		182	18 178	4 103
Corronsac	16 631		634	60 606	-44 609
Deyme	60 269	42 233	5 371	8 711	3 954
Donneville	49 992		6 628	26 362	17 002
Escalquens	851 564		30 542	304 504	516 518
Espanès	8 173		168	8 331	-326
Fourquevaux	50 029		4 472	23 458	22 099
Goyrans	6 778		106	49 083	-42 411
Issus	12 105		104	7 566	4 435
Labastide	39 642		6 456	25 621	7 565
Labege	877 245	202 733	1 619	235 387	437 506
Lacroix	88 561		896	164 267	-76 602
Lauzerville	22 327	24 577	932	32 840	-36 022
Les Varennes	11 324		101	3 581	7 642
Mervilla	11 255	8 192	159	0	2 904
Montbrun	21 052		3 428	-1 600	19 224
Montgiscard	179 944		13 082	65 432	101 430
Montlaur	26 896	59 202	7 507	41 667	-81 480
Noueilles	14 527		5	9 280	5 242
Odars	26 753		3 829	19 011	3 913
Péchabou	45 956	25 423	1 355	25 008	-5 830
Pechbusque	15 368	10 597	312	17 153	-12 694
Pompertuzat	66 346		1 007	172 741	-107 402
Pouze	6 962		600	1 800	4 562
Ramonville	4 007 739		3 764	238 814	3 765 161
Rebigue	7 478		255	11 800	-4 577
Vieille toulouse	16 287	72 243	814	52 093	-108 863
Vigoulet-Auzil	110 788	37 641	418	15 000	57 729
TOTAL	9 943 220	760 600	140 499	2 298 152	6 743 969

* le montant tient compte des recettes perçues à tort par la Sicoval au titre des amendes de police pour les communes de DEYME, DONNEVILLE, MONBRUN, LACROIX-FALGARDE.

Compétence Voirie : modification des AC « voirie » 2015

Le conseil de communauté du 10 septembre 2012, a entériné le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Des modifications de ces enveloppes sont intervenues en 2012, 2013 et 2014 à la demande de certaines communes compte tenu de nouveaux choix de celles-ci ou de travaux impondérables.

En tout état de cause, il sera procédé comme prévu, courant du second semestre 2015, à l'examen des réalisations effectives et des financements réels (sur la période des trois ans 2012-2014) pour conduire aux réajustements nécessaires. Ces corrections ne remettent pas en cause le principe général de calcul des retenues sur AC.

Le tableau ci-dessous détermine le prélèvement sur AC qui découle du mode de financement choisi par la commune au titre de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire pour 2015.

	Pour information			Retenue Fonctionnement sur A.C.	Retenue 2015 Investissement sur A.C.	RETENUE 2015 TOTALE sur A.C.
	Retenue Fonctionnement sur A.C.	Retenue 2014 Investissement sur A.C.	RETENUE 2014 TOTALE sur A.C.			
AUREVILLE	5 000	24 553	29 553	5 000	5 248	10 248
AUZEVILLE - TOLOSANE	47 000	22 753	69 753	47 000	34 129	81 129
AUZELLE	10 500	19 502	30 002	20 000	29 254	49 254
AYGUESVIVES	60 000	8 247	68 247	60 000	12 371	72 371
BAZIEGE	35 400	93 070	128 470	35 400	93 070	128 470
BELBERAUD	16 500	66 667	83 167	16 500	66 667	83 167
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	4 000	2 703	6 703	3 000	3 244	6 244
CASTANET-TOLOSAN	52 700	118 583	171 283	52 700	177 875	230 575
CLERMONT-LE-FORT	20 800	13 178	33 978	5 000	13 178	18 178
CORRONSAC	14 000	43 305	57 305	14 000	46 606	60 606
DEYME	-	14 125	46 764	10 000	-	10 000
DONNEVILLE	18 500	11 462	29 962	18 500	11 462	29 962
ESCALQUENS	80 000	320 713	400 713	-	304 504	304 504
ESPANES	17 571	8 842	26 413	5 000	3 331	8 331
FOURQUEVAUX	8 000	25 216	33 216	23 000	458	23 458
GOYRANS	22 000	27 083	49 083	22 000	27 083	49 083
ISSUS	3 051	6 467	9 518	3 051	4 515	7 566
LABASTIDE-BEAUVOIR	60 000	24 581	84 581	20 000	5 621	25 621
LABEGE	15 000	139 883	154 883	65 000	170 387	235 387
LACROIX-FALGARDE	46 000	120 067	166 067	46 000	120 067	166 067
LAUZERVILLE	6 600	56 229	62 829	6 600	26 240	32 840
LES VARENNES	2 500	1 081	3 581	2 500	1 081	3 581
MERVILLA	5 000	4 369	9 369	-	-	-
MONTBRUN-LAURAGAIS	-	-	-	-	-	-
MONTGISCARD	49 000	40 117	89 117	15 000	50 432	65 432
MONTLAUR	26 500	54 167	80 667	-	41 667	41 667
NOUVELLES	16 950	1 544	18 494	3 950	5 330	9 280
ODARS	41 150	13 858	55 008	-	19 011	19 011
PECHABOU	10 000	175 098	185 098	10 000	15 008	25 008
PECHBUSQUE	10 000	20 070	30 070	7 500	9 653	17 153
POMPERTUZAT	65 000	107 741	172 741	65 000	107 741	172 741
POUZE	-	976	2 703	1 800	-	1 800
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	105 000	89 209	194 209	105 000	133 814	238 814
REBIGUE	5 980	5 820	11 800	5 980	5 820	11 800
VIEILLE-TOULOUSE	20 000	32 093	52 093	20 000	32 093	52 093
WIGOULET-AUZIL	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000
Total	899 601	1 747 741	2 647 339	729 481	1 576 962	2 306 441

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes *voirie* et les montants des AC 2015 présentés en séance ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

D) Compte-rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVURS...)

SICOVAL : la question de la prise de compétence *périscolaire* par le SICOVAL n'est pas encore tranchée, cette question n'a pas été abordée en conférence des Maire le lundi 30 mars 2015.

E) Questions diverses

- **Forum des associations** : il aura lieu le vendredi 11 septembre 2015 de 16h30 à 18h30 à la salle des fêtes.
- **Transport à la demande** : dans le cadre de l'objectif d'une desserte d'ISSUS et des communes voisines par un TAD zonal à destination du métro de RAMONVILLE ST AGNE et suite à la réunion organisée par Agnès DE RANCE le mercredi 4 mars à 20h30 dans la salle du conseil municipal d'ISSUS, une enquête de recensement des besoins est en cours auprès des habitants. Il est prévu que les résultats de cette enquête soient présentés lors de la Commission Transport du SICOVAL le 14 avril 2015.
- **Projet d'enseigne multiservices** : le Maire a reçu dernièrement Monsieur MONTALBANO pour lui indiquer que l'objectif d'ouverture en 2016 n'est pas tenable. Le Maire lui a également expliqué qu'il n'y a aucune garantie que ce projet aboutisse.
- **Vitesse excessive sur la route départementale 68 au lieu dit Lambert** : le Maire adressera prochainement un courrier au Conseiller Départemental pour demander qu'une limitation de vitesse à 50 km/h soit instituée sur cette partie de route située hors agglomération.

Séance levée à 22h30. Prochain conseil municipal le mardi 19 mai à 18h45.